

DEPARTEMENT DES YVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 septembre 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le 25 Septembre à 19 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de **Madame COTÉ-MILLARD**.

Date de la convocation :
18 septembre 2017

Date de l'affichage :
18 septembre 2017

Présents : Madame Véronique COTÉ-MILLARD, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Madame Anne DALAIS, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Frédéric PELLERIN, Madame Geneviève BOUSSINET, Monsieur Alain LAVABRE, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Monsieur Paul BOURNONVILLE, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Catherine GERONIMI, Madame Fabienne VAUGARNY, Madame Marion FANTUZZI, Madame Tiffany AMBIEHL, Monsieur Aurélien FARNAULT, Monsieur Marc LEROUGE, Monsieur Philippe PALLIN, Monsieur Gérard LEVY, Monsieur Denis GROJEAN, Madame Marie-Hélène RODRIGUES, Monsieur Nicolas HUE,
formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Matthieu COLOMBANI a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Martine PLASSART a donné pouvoir à Madame Tiffany AMBIEHL, Madame Françoise LETIZIA a donné pouvoir à Madame Françoise BEAULIEU, Madame Nathalie ZEKHNINI a donné pouvoir à Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Damien RAIMBAULT a donné pouvoir à Madame Catherine GERONIMI, Monsieur Cyrille LAMIAUX a donné pouvoir à Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Bilel BSIKRI a donné pouvoir à Madame Marion FANTUZZI, Madame Alexandrine NANCY a donné pouvoir à Monsieur Nicolas HUE,

Absent : Monsieur Antoine AKKAOUI

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric PELLERIN.

~~*~*~*~*~*~*~*~*

**Les procès-verbaux des séances des 28 et 30 juin 2017 ont été approuvés à la majorité :
32 voix pour.**

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Madame le Maire.

N°17-135 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Aménagement partiel de l'école René Coty.

Lot 1 : Démolition, gros œuvre, carrelage et Faïence avec la Société GENETIN sas de St Ouen l'Aumône.

Coût : La prestation comprend l'offre de base à 30 357,97 € HT soit 36 429,56 € TTC (TVA 20 %) ainsi qu'une variante concernant la dépose des faux-plafonds d'un montant de 2 980,77 € HT soit 3 576,92 € TTC (TVA 20 %).

Le montant global s'élève à **40 006,48 € TTC**.

N°17-136 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Aménagement partiel de l'école René Coty.

Lot 2 : Cloisons-doublages-faux plafonds avec la Société COCELIA de Toussus-le-Noble (78).

Coût :

La prestation comprend l'offre de base à 36 564,58 € HT soit 43 877,50 € TTC (TVA 20 %) ainsi que les variantes suivantes :

n°2.35 : Plafonds suspendus en dalles « OPTA A » dans le local de rangement pour un montant de 121,32 € HT soit 145,58 € TTC (TVA 20 %).

n°2.36 : Plafonds suspendus en dalles « OPTA A » dans le réfectoire pour un montant de 2 396,07 € HT soit 2 875,28 € TTC (TVA 20 %)

n°2.37 : Plafonds suspendus en dalles « OPTA A » dans le dortoir pour un montant de 1 910,79 € soit 2 292,95 € TTC (TVA 20 %).

Le montant global s'élève à **49 191,31 € TTC**.

N°17-137 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Aménagement partiel de l'école René Coty.

Lot 3 : Electricité avec la Société GSE de Montigny-les-Cormeilles (95).

Coût :

La prestation comprend l'offre de base à 62 339,01 € HT soit 74 806,81 € TTC (TVA 20 %) ainsi que les variantes suivantes :

N°03.043 pour le remplacement des luminaires existants et la fourniture de pose de deux hublots étanches d'un montant de 6 208,76 € HT soit 7 450,51 € TTC (TVA 20 %).

N°03.044 pour l'alimentation en attente d'un montant de 322,70 € HT soit 387,24 € TTC (TVA 20 %).

Le montant global s'élève à **82 644,56 € TTC**.

N°17-138 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Aménagement partiel de l'école René Coty.

Lot 4 : Plomberie – Chauffage – VMC avec la Société TEMPERE ENTREPRISE de Presles (95)..

Coût :

La prestation comprend l'offre de base à 43 000,00 € HT soit 51 600,00 € TTC (TVA 20 %) ainsi que les variantes suivantes :

N°4.52 : Pose VMC des sanitaires maternels du rez-de-chaussée d'un montant de 2 598,03 € HT soit 3 117,63 € TTC (TVA 20 %).

N°4.54 : Pose VMC des sanitaires du 1er étage d'un montant de 2 295,23 € HT soit 2 754,27 € TTC (TVA 20 %).

N°4.56 : Pose raccords électriques des VMC d'un montant de 220,04 € HT soit 264,05 € TTC (TVA 20 %).

Le montant global s'élève à **57 735,95 € TTC**.

N°17-139 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Aménagement partiel de l'école René Coty.

Lot 5 : Menuiserie PVC – Métallerie avec la Société NORBA IDF Nord d'Aulnay-sous-Bois (93).

Coût : 92 251,00 € HT soit **110 701,20 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-140 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Aménagement partiel de l'école René Coty.

Lot 6 : Menuiserie Bois avec la Société JPV BATIMENT d'Evreux (27).

Coût : 25 683,41 € HT soit **30 820,09 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-141 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Aménagement partiel de l'école René Coty.

Lot 7 : Sols colles – peintures avec la Sarl ADP 2000 dy Mesnil le Roi (78).

Coût :

La prestation comprend l'offre de base à 58 822,25 € HT soit 70 586,70 € TTC (TVA 20 %) ainsi que les variantes suivantes :

N°7.21 A pour le revêtement dans le réfectoire de la maternelle d'un montant de 4 945,00 € HT soit 5 934,00 € TTC (TVA 20 %).

N°07.21 B pour le revêtement dans les locaux associatifs de l'étage intermédiaire d'un montant de 1 763,00 € HT soit 2 115,60 € TTC (TVA 20 %).

N°07.45 pour le revêtement dans les pièces sèches et humides des locaux excepté celles prévues en bufflon d'un montant de 7 486,50 € HT soit 8 983,80 € TTC (TVA 20 %).

N°07.47 pour la peinture de sol du local rangement d'un montant de 330,00 € HT soit 396,00 € TTC (TVA 20 %).

Le montant global s'élève à **88 016,10 € TTC**.

N°17-142 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Aménagement partiel de l'école René Coty.

Lot 8 : VRD – Aire de jeux avec la Société TRAMATER sas de Conflans St Honorine (78).

Coût :

La prestation comprend l'offre de base à 79 813,44 € HT soit 95 776,13 € TTC (TVA 20 %) ainsi que les variantes suivantes :

N°08.16 pour la création d'une nouvelle zone d'enrobé au droit de la zone en stabilisé d'un montant de 11 836,50 € HT soit 14 203,80 € TTC (TVA 20 %).

N°08.17 pour des rampes de part et d'autre du palier d'accès à l'entrée élémentaire d'un montant de 14 059,00 € HT soit 16 870,80 € TTC (TVA 20 %).

N°08.19 pour la pose de dalles BA sous les deux jeux à ressort d'un montant de 915,00 € HT soit 1 098,00 € TTC (TVA 20 %).

N°08.20 pour la pose d'un sol amortissant sous les deux jeux à ressort d'un montant de 1 872,00 € HT soit 2 246,40 € TTC (TVA 20 %).

N°08.21 pour la fourniture et pose de deux jeux à ressort d'un montant de 3 924,00 € HT soit 4 708,80 € TTC (TVA 20 %).

Le montant global s'élève à **134 903,93 TTC**.

N°17-143 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Prestations d'assurances construction. Lot 1 : dommage ouvrage (sans franchise) dans le cadre de la conception d'un centre de loisirs et d'une mise en accessibilité du groupe scolaire Paul Eluard avec la Société SMABTP de Versailles.

Coût : Cotisation : **8 609,02 €**

N°17-144 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Prestations d'assurances construction. Lot 2 : Dommage ouvrage dans le cadre des travaux de réhabilitation du gymnase Baquet avec la Société SMABTP de Versailles.

Coût : Cotisation : **9 511,99 €**

N°17-145 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Contrat d'assurance (risques d'intempéries ou d'indisponibilités) dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels 2017 avec la Société SARRE et MOSELLE (intermédiaire de la Société ALBINGIA). Cette décision annule et remplace la décision n°17-114 du 22 mai 2017.

En effet, une erreur matérielle constituée en l'article 2 relatif au montant de la prestation.

Coût : Prime à la souscription est de **3 161,65 € net**

N°17-146 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Mission de vérification des installations électriques d'une scène provisoire et des aménagements annexes dans le cadre de la manifestation Les Clayescibels avec la Société QUALICONSULT de Guyancourt.

Coût : Forfait de 400,00 € HT soit **480,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-147 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Mission de vérification de la solidité et stabilité d'une scène provisoire et de l'ajout d'une plate-forme PMR dans le cadre de la manifestation Les Clayescibels avec la Société QUALICONSULT de Guyancourt.

Coût : Forfait de 750,00 € HT soit **900,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-148 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Travaux de sécurisation des écoles par la mise en œuvre de clôtures, portails et portillons et création d'un contrôle d'accès.

Lot 1 : Travaux de clôture, portails, portillons et serrurerie avec la Société ERI SASU de Fontenay-sous-Bois (94).

Coût : 24 280,00 € HT soit **29 136,00 € TTC** (TVA 20 %).

N°17-149 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Travaux de sécurisation des écoles par la mise en œuvre de clôtures, portails et portillons et création d'un contrôle d'accès.

Lot 2 : Contrôle d'accès avec la Société SEGEX ENERGIES SAS de Wissous (91).

Coût : 58 964,00 € HT soit **70 756,80 € TTC** (TVA 20 %).

N°17-150 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec Madame FABIEN-TEMOIN des Bréviaires (78) pour une journée de formation « La relaxation ludique, les bienfaits pour les enfants et les adultes » et destinée à l'équipe de la crèche familiale.

Cette formation se déroulera le 13 octobre 2017.

Coût : **500,00 € net**

N°17-151 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°3 au marché pour les vérifications périodiques des installations et équipements techniques des bâtiments communaux avec la Société APAVE PARISIENNE sas de Paris.

Cet avenant est pris afin d'actualiser la liste des équipements vérifiés dans le cadre de ce marché et notamment pour le contrôle semestriel de deux hayons élévateurs des camions destinés à la cuisine centrale.

Coût :

Forfait de 37,50 € HT/visite et par appareil soit 150,00 € HT / **180,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-152 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au contrat de maintenance et d'entretien des cloches, horloges et paratonnerres de la mairie et de l'Eglise avec la Société BODET CAMPANAIRE Sas de Paris 15ème.

Cet avenant est pris en raison d'une réorganisation de la société. La branche complète d'activité « Campanaire » (horlogerie d'édifices, équipements du clocher, entretien du clocher et des équipements) exploitée par la société BODET SA est transférée à sa filiale la société BODET CAMPAGNAIRE SAS et ce, à compter du 1er juin 2017.

N°17-153 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Contrat d'assurance (risques d'intempéries ou d'indisponibilités) dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels le 24 juin 2017 avec la société ALBINGIA de Strasbourg (67).

Coût :

Cotisation nette :	2 850,60 €
frais :	50,00 €
taxes et contributions :	<u>261,05 €</u>
Cotisation totale :	3 161,65 € net

N°17-154 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Mission de coordination en système de sécurité incendie dans le cadre de la réhabilitation du gymnase Maurice Baquet avec la Société THEMISS du Kremlin Bicêtre (94).

Coût : 4 745,00 € HT soit **5 694,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-155 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Yvon ROUX, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 23 au 24 juin 2017 dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels.

Coût : **386,46 €** (salaire brut)

N°17-156 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Hossin BOUAZZA, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 23 au 24 juin 2017 dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels.

Coût : **386,46 €** (salaire brut)

N°17-157 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Régis BERGADI, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 23 au 24 juin 2017 dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels.

Coût : **386,46 €** (salaire brut)

N°17-158 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Grégory TEURTRIE, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 21 au 25 juin 2017 dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels.

Coût : 2 945,10 € (salaire brut)

N°17-159 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Nicolas LAURENT, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 23 au 24 juin 2017 dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels.

Coût : 520,00 € (salaire brut)

N°17-160 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Bruno ORILLARD, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 23 au 24 juin 2017 dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels.

Coût : 520,00 € (salaire brut)

N°17-161 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Benjamin ROGGE BAND, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 23 au 24 juin 2017 dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels.

Coût : 460,00 € (salaire brut)

N°17-162 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Christophe DI ROSA, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 23 au 24 juin 2017 dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels.

Coût : 460,00 € (salaire brut)

N°17-163 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Florent SIEURAC, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 23 au 24 juin 2017 dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels.

Coût : 460,00 € (salaire brut)

N°17-164 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur David GARNIEL, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 23 au 24 juin 2017 dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels.

Coût : 520,00 € (salaire brut)

N°17-165 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Arnaud SOURIS, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 23 au 24 juin 2017 dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels.

Coût : 520,00 € (salaire brut)

N°17-166 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Social Le Sémaphore -

Objet : Contrat de location d'un circuit quads électrique avec la Société AU PAYS DES KANGOUROUS de Rosny-sur-Seine (78) dans le cadre des animations au public lors de la Fête du Sémaphore le 8 juillet 2017.

La prestation comprend la location du circuit avec la présence d'un assistant technique, la livraison, le montage et démontage.

Coût : 1 035,00 € HT soit **1 242,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-167 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Social Le Sémaphore -

Objet : Contrat de location d'une structure gonflable « Free fall extrem » avec la Société AIR2JEUX de Croissy Beaubourg (77) dans le cadre des animations au public lors de la Fête du Sémaphore le 8 juillet 2017.

La prestation comprend la location du circuit avec la présence d'un assistant technique, la livraison, le montage et démontage.

Coût : 1 680,50 € HT soit **2 016,60 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-168 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Convention de partenariat avec le CDPC (Comité Du Personnel Communal) et la ville pour permettre aux adhérents de bénéficier de 10 places de spectacles à des prix réduits pour la saison culturelle 2017/2018 et d'autre par, d'organiser le repas annuel de l'association dans une salle à l'Espace Noiret, à titre gratuit, en janvier 2018.

La convention est conclue pour un an à compter de sa signature.

Les recettes seront inscrites au budget de la ville.

N°17-169 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Bail d'entretien des bâtiments communaux.

Lot 1 : Maçonnerie avec la Société SOMACO SA de Mours (95).

Coût : Cet accord-cadre s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dont les montants minimums et maximums sont fixés, pour la 1^{ère} période à 15 000,00 € HT minimum et à 375 000,00 € HT maximum puis pour les 2^{ème} et 3^{ème} période à 10 000,00 € HT minimum et à 250 000,00 € HT maximum.

N°17- 170 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Bail d'entretien des bâtiments communaux.

Lot 2 : Vitrerie – quincaillerie avec la Société SAS RENOUX BOURCIER de Carrières-sous-Poissy.

Coût : Cet accord-cadre s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dont les montants minimums et maximums sont fixés, pour la 1^{ère} période à 3 000,00 € HT minimum et à 150 000,00 € HT maximum puis pour les 2^{ème} et 3^{ème} période à 2 000,00 € HT minimum et à 100 000,00 € HT maximum.

N°17-171 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Bail d'entretien des bâtiments communaux.

Lot 3 : Etanchéité avec la Société SAS ALPHA SERVICES de Roissy-en-France (95).

Coût : Cet accord-cadre s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dont les montants minimums et maximums sont fixés, pour la 1^{ère} période à 12 000,00 € HT minimum et à 375 000,00 € HT maximum puis pour les 2^{ème} et 3^{ème} période à 8 000,00 € HT minimum et à 250 000,00 € HT maximum.

N°17-172 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Bail d'entretien des bâtiments communaux.

Lot 6 : Peinture – Faux Plafond – Revêtement de sols avec la SARL ADP 2000 du Mesnil-le-Roi (78).

Coût : Cet accord-cadre s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dont les montants minimums et maximums sont fixés, pour la 1^{ère} période à 22 500,00 € HT minimum et à 450 000,00 € HT maximum puis pour les 2^{ème} et 3^{ème} période à 15 000,00 € HT minimum et à 300 000,00 € HT maximum.

N°17-173 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Bail d'entretien des bâtiments communaux.

Lot 7 : Menuiserie bois avec la Société SAS RENOUX BOURCIER de Carrières-sous-Poissy (78).

Coût : Cet accord-cadre s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dont les montants minimums et maximums sont fixés, pour la 1^{ère} période à 7 500,00 € HT minimum et à 225 000,00 € HT maximum puis pour les 2^{ème} et 3^{ème} période à 5 000,00 € HT minimum et à 150 000,00 € HT maximum.

N°17-174 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Mission d'audit et d'assistance avec la Société AUDIT-ASSURANCES de Courbevoie (92) pour la passation des marchés publics d'assurances relatifs aux risques statutaires des agents avec assistante complète .

Coût : Forfait : 2 200,00 € HT soit **2 640,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-175 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Travaux de réhabilitation et de transformation d'une maison à usage d'habitation en accueil périscolaire.

Lot 1 : Déconstruction – gros œuvre – maçonnerie – plâtreries – cloisons – carrelage – faïences avec la Société PATRIMOINE et RENOVATION de St Ouen (93).

Coût : La prestation comprend l'offre de base 21 825,80 € HT soit 26 190,96 € TTC (TVA 20 %) et la variante 1.1 retenue pour la dépose des pavés de verre façade sud/est et la dépose de l'ensemble de la fenêtre du sanitaire existant 942,50 € HT soit 1 131,00 € TTC (TVA 20 %)/

Le montant global s'élève à **27 321,96 € TTC**.

N°17-176 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Travaux de réhabilitation et de transformation d'une maison à usage d'habitation en accueil périscolaire.

Lot 2 : Plomberie – chauffage - ventilation avec la Société PATRIMOINE et RENOVATION de St Ouen (93).

Coût : La prestation comprend l'offre de base 10 467,74 € HT soit 12 561,29 € TTC (TVA 20 %) et la variante 2.1 retenue pour la fourniture et la pose de radiateurs pour un montant forfaitaire de 2 486,75 € HT soit 2 984,10 € TTC (TVA 20 %).

Le montant global s'élève à **15 545,39 € TTC**.

N°17-177 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Travaux de réhabilitation et de transformation d'une maison à usage d'habitation en accueil périscolaire.

Lot 3 : Electricité – SSI – courants forts – courants faibles avec la Société AFILEC de Jouars-Pontchartrain.

Coût : Forfait : 13 374,90 € HT soit **16 049,88 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-178 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Travaux de réhabilitation et de transformation d'une maison à usage d'habitation en accueil périscolaire.

Lot 4 : Peintures – Revêtements ,de sols souples – faux-plafonds avec la SARL AGENCEMENT DECORATION DE LA VALLEE DE L 'ORGE (ADLVO) de Dourdan (91).

Coût : La prestation comprend l'offre de base 10 916,00 € HT soit 13 099,20 € TTC (TVA 20 %) et la variante 4.2 retenue pour la fourniture et la pose de laine de verre pour un montant forfaitaire de 2 656,00 € HT soit 3 187,20 € TTC (TVA 20 %).

Le montant global s'élève à **16 286,40 € TTC**.

N°17-179 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Travaux de réhabilitation et de transformation d'une maison à usage d'habitation en accueil périscolaire.

Lot 5 : Menuiseries – menuiseries bois – menuiseries alu avec la Société SAS JPV BATIMENT d'Evreux (27).

Coût : La prestation comprend l'offre de base 12 386,54 € HT soit 14 863,85 € TTC (TVA 20 %) et la variante 5.1 retenue pour la fourniture et la pose de stores intérieurs pour un montant forfaitaire de 1 574,05 € HT soit 1 889,40 € TTC (TVA 20 %).

Le montant global s'élève à **16 753,25 € TTC**.

N°17-180 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Travaux de réhabilitation et de transformation d'une maison à usage d'habitation en accueil périscolaire.

Lot 6 : Désamiantage avec la SARL SODACEN de Bruay-sur-l'Escaut (59).

Coût : La prestation comprend l'offre de base 12 310,00 € HT soit **14 772,00 €** TTC (TVA 20 %).

N°17-181 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Travaux de réhabilitation et de transformation d'une maison à usage d'habitation en accueil périscolaire.

Lot 7 : VRD – Aménagements extérieurs – assainissement avec la SAS ALIO TP de Gargenville (78).

Coût : Forfait : 26 889,30 € HT soit **32 267,16 €** TTC (TVA 20 %).

N°17-182 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention d'occupation mensuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F2 sis 42, chemin de la Bretechelle à Madame DIEYE du 1er au 31 juillet 2017.

Recette : Loyer mensuel : **205,00 €** (hors charges)

Madame DIEYE contractera une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Elle fera les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assurera les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

La redevance d'occupation sera revalorisée le 1^{er} septembre de chaque année.

N°17-183 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Assurance dommage aux biens avec la Société MAIF Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France à Niort (79).

Coût : Prime calculée sur 52 101 m² : **22 649,33 €**
le taux s'élève à 0,40 € HT par m²

N°17-184 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Travaux de sécurisation des écoles par la mise en œuvre de clôtures, portails et portillons et création d'un contrôle d'accès.

Lot 1 : Travaux de clôture, portails, portillons et serrurerie avec la Société ERI SASU de Fontenay-sous-Bois (94).

Cette décision annule et remplace la décision n°17-148 du 16 juin 2017, en raison d'une erreur matérielle dans l'article 2 .

Coût : 28 970,00 € HT soit **34 764,00 € TTC** (TVA 20 %) au lieu de 29 136,00 € TTC

N°17-185 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de cession avec PONY-PRODUCTION de Paris 18ème pour 4 représentations du spectacle « Vassilissa » les 12 et 13 octobre 2017 à l'Espace Noiret et destiné aux élèves des écoles maternelles.

Coût : 4 000,00 € HT soit **4 220,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°17-186 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de cession avec l'Association ANDALOUSE ALHAMBRA d'Avignon (84) pour la représentation d'un spectacle intitulé « Flamenco por un poeta de Luis de la Carrasca » le 27 janvier 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : 3 100,00 € HT soit **3 270,50 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°17-187 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de cession avec Jean-Philippe BOUCHARD PRODUCTIONS de Paris 3ème pour la représentation d'un spectacle intitulé « Marc Antoine LE BRET » le 19 janvier 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : **8 704,00 € net**

N°17-188 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de cession avec SUDDEN THEATRE « Théâtre des Béliers Parisiens » pour la représentation d'un spectacle intitulé « L'école des magiciens » le 2 décembre 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : 2 700,00 € HT soit **2 848,50 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°17-189 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fourniture de denrées alimentaires. Lot 1 : fruits et légumes frais avec la Société PVM de Méré.

Coût : Le contrat est un accord cadre sans minimum ni maximum, passé en application les articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnant lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

N°17-190 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fourniture de denrées alimentaires. Lot 2 : viandes surgelés et produits surgelés avec la Société DAVIGEL de Dieppe (76).

Coût : Le contrat est un accord cadre sans minimum ni maximum, passé en application les articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnant lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

N°17-191 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fourniture de denrées alimentaires. Lot 3 : Produits laitiers et BOF avec la société PRO A PRO LONGUEIL de Longueil-sainte-Marie (60).

Coût : Le contrat est un accord cadre sans minimum ni maximum, passé en application les articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnant lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

N°17-192 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fourniture de denrées alimentaires. Lot 4 : Epicerie, produits déshydratés et boissons sans alcool avec la Société CERCLE VERT sas de Beaumont sur Oise (95).

Coût : Le contrat est un accord cadre sans minimum ni maximum, passé en application les articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnant lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

N°17-193 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fourniture de denrées alimentaires. Lot 5 : Poissons surgelés avec la Société d'Exploitation SURGELES DISVAL ET DS RHONE-ALPES de Chateauneuf sur Loire (45).

Coût : Le contrat est un accord cadre sans minimum ni maximum, passé en application les articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnant lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

N°17-194 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fourniture de denrées alimentaires. Lot 7 : Pains divers et pâtisseries fraîches avec la SA AUCHAN Plaisir de Plaisir.

Coût : Le contrat est un accord cadre sans minimum ni maximum, passé en application les articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnant lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

N°17-195 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fourniture de denrées alimentaires. Lot 8 : Vins avec la EURL AVOCAV' d'Orgerus (78).

Coût : Le contrat est un accord cadre sans minimum ni maximum, passé en application les articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnant lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

N°17-196 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fourniture de denrées alimentaires. Lot 9 : boissons alcoolisées autres que les vins avec la EURL AVOCAV' d'Orgerus (78).

Coût : Le contrat est un accord cadre sans minimum ni maximum, passé en application les articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnant lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

N°17-197 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fourniture de denrées alimentaires. Lot 12 : Produits pré-poussés, pains à sandwich et canapés sucrés-salés surgelés avec la Société FRANCE DISTRIBUTION SAS de Marne-la-Vallée (77).

Coût : Le contrat est un accord cadre sans minimum ni maximum, passé en application les articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnant lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

N°17-198 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fourniture de denrées alimentaires. Lot 13 : Poissons frais avec la Société ROUEN MAREE SAS de Rouen (76).

Coût : Le contrat est un accord cadre sans minimum ni maximum, passé en application les articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnant lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

N°17-199 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fourniture de denrées alimentaires. Lot 6 : Viandes fraîches, charcuteries et produits élaborés frais avec la Société DAMAJE de Rungis (94).

Coût : Le contrat est un accord cadre sans minimum ni maximum, passé en application les articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnant lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

N°17-200 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace social Le Sémaphore -

Objet : Contrat avec l'Association PERIPHERIQUE EVENEMENTS de Choisy-le-Roi (94) pour permettre les projections de cinéma en plein air sur grand écran et en stéréophonie les 12 juillet, 23 et 30 août 2017 dans les quartiers de la ville dans le cadre des manifestations des mercredis de l'été.

La prestation comprend un écran, le service d'un opérateur rodé à l'événementiel, l'ensemble du matériel de projection et le transport de l'ensemble.

Coût : 1 600,00 €

N°17-201 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat avec la Société COLLECTIVISION de Montpellier (34) pour la mise à disposition de trois films sur supports DVD les 12 juillet, 23 et 30 août 2017 dans le cadre des manifestations des mercredis de l'été.

Le contrat est conclu pour 3 mois à compter du 1er juillet 2017.

Coût : 3 films : 386,82 € HT soit **408,10 € TTC** (TVA 5,5 %)
Frais de port et assurance aller: **29,40 € TTC**

N°17-202 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec le CEDIS, Centre d'Ecodéveloppement et d'Initiative Sociale de Montreuil (93) pour permettre à un élu d'assister à une formation intitulée «Nouveau paysage politique : les défis de la transition pour les collectivités locales » du 22 au 25 août 2017 à Dunkerque.

Coût : 600,00 € net

N°17-203 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat avec le groupe LESTER & JAMISON de Bougival (78) pour l'organisation d'un concert le 6 octobre 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : 2 000,00 € net

N°17-204 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat avec la Compagnie PIPA SOL d'Andrésy (78) pour 10 représentations du spectacle de marionnettes « A petits pas bleus » les 12, 13, 15 et 16 février 2018 à l'Espace Noiret et destiné aux écoles maternelles.

Coût : 4 608,00 € net

N°17-205 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat avec le Théâtre du Mantois de Mantes-la-Jolie (78) pour une représentation du spectacle « Black Boy » le 10 février 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : 2 400,00 € net

N°17-206 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat avec ULYSSE MAISON D'ARTISTES de Figeac (46) pour l'organisation de concerts « Monsieur Lune » du 27 au 30 mars 2018 (soit 6 représentations pour les écoles élémentaires) et le 31 mars 2018 pour une représentation tout public à l'Espace Noiret.

Coût : 8 000,00 € HT soit 8 440,00 € TTC (TVA 5,5 %)

N°17-207 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Contrat de location et de maintenance de fontaines Diane 1002 dans les réfectoires des écoles (sites 1 à 6) de la ville avec la Société CULLIGAN Yvelines de Plaisir. Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la signature de celui-ci.

Coût : location mensuelle par fontaine : 53,90 €

53,90 € HT x 6 fontaines = 323,40 € HT soit 388,08 € TTC (TVA 20 %)

N°17-208 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Contrat de location et de maintenance de fontaines Diane 1002 dans les réfectoires des écoles (sites 7 à 12) de la ville avec la Société CULLIGAN Yvelines de Plaisir. Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la signature de celui-ci.

Coût : location mensuelle par fontaine : 53,90 €

53,90 € HT x 6 fontaines = 323,40 € HT soit 388,08 € TTC (TVA 20 %)

N°17-209 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au contrat de service Paybox System avec la Société ARPEGE de St-Sébastien-sur-Loire (44). Cet avenant est pris afin de modifier le forfait compte-tenu de l'évolution du nombre de transaction.

Coût : 468,00 € HT soit 561,60 € TTC (TVA 20 %)

N°17-210 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de cession avec JUSTE POUR RIRE SAS de Paris 11ème pour une représentation du théâtre « Maligne » qui aura lieu le 7 octobre 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : 3 500,00 € HT soit 3 692,50 € TTC (TVA 5,5 %)

Le règlement sera répartie de la façon suivante :

2 000,00 € TTC par la Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines

1 692,50 € TTC par la ville des Clayes-sous-Bois

N°17-211 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de cession avec SCENE ET PUBLIC de Paris 18ème pour une représentation du théâtre « Le cas de Martin Piche » qui aura lieu le 25 novembre 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : 3 700,00 € HT soit 3 903,50 € TTC (TVA 5,5 %)

N°17-212 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement d'une piste de BMX et d'aires de jeux multiactivités. Lot 2 : clôture avec la Société SERVENT SAS des Essarts le Roi (78).

Cet avenant est pris afin de réaliser des ajustements techniques mineurs notamment la dépose de clôtures, main courante et poteaux ainsi que la pose de clôtures supplémentaires.

Coût : 8 779,75 € HT soit 10 535,70 € TTC (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 31 576,50 € TTC

N°17-213 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement d'une piste de BMX et d'aires de jeux multiactivités. Lot 1 : VRD – Génie Civil avec la Société COLAS IDFN de Villepreux.

Cet avenant est pris afin de réaliser des ajustements techniques mineurs notamment le drainage points bas de la piste, le raccordement AEP ou encore les travaux préparatoires plus importants pour le mur d'escalade au vue d'une surface de jeux supérieure. Il s'est également avéré nécessaire, pour des raisons de sécurité, de concevoir un 3ème accès de service en procédant à l'aménagement des talus.

Coût : 34 798,10 € HT soit **41 757,72 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 734 107,32 € TTC

N°17-214 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement d'une piste de BMX et d'aires de jeux multiactivités. Lot 3 : Aménagements paysagers avec la Société ID VERDE de St-Quentin-en-Yvelines.

Cet avenant est pris afin de réaliser des ajustements techniques mineurs notamment la végétalisation des talus sur la piste de BMX, l'abattage des arbres et la taille d'une haie sur le parking et la démolition de l'escalier pour le mur d'escalade.

Coût : 10 747,50 € HT soit **12 897,00 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 63 294,97 € TTC

N°17-215 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction et la réhabilitation des terrains de tennis avec l'Agence d'Architecture MORIN-ROUCHERE – AAMR de la Hay les Roses (94).

Le projet consiste à réhabiliter les 3 courts couverts existants, réhabiliter ou reconstruire l'espace de vie et effectuer la couverture de 2 terrains existants et transformation d'un des courts en espace PADEL.

Coût : Forfait : 59 500,00 € HT soit **71 400,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-216 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de peinture sur façades bois et support béton de l'ensemble des bâtiments du Parc Carillon avec la Société PDM – Peinture, Décoration, Maçonnerie de Bondy (93).

Cet avenant est pris afin de réaliser des ajustements techniques mineurs notamment des travaux de peinture sur les boiseries au niveau des candélabres et de l'auvent du gardien.

Coût : 2 119,20 € HT soit **2 543,04 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 20 221,44 € TTC

N°17-217 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement d'une piste de BMX et d'aires de jeux multiactivités. Lot 5 : Eclairage avec la société SEGEX ENERGIES de Wissous.

Cet avenant est pris afin de réaliser des ajustements techniques mineurs notamment la suppression de câblage sur la piste de BMX.

Coût : La moins-value liée aux modifications apportées aux prestations s'élève à 1 200,00 € HT soit **1 440,00 € TTC** (TVA 20 %).

le nouveau montant du marché s'élève donc à 23 275,00 € soit 27 930,00 € TTC (TVA 20 %).

N°17-218 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie LES KARYATIDES de Bruxelles pour 3 représentations de théâtre « les Misérables » les 22 et 23 mars 2018 à l'Espace Noiret.

Ces représentations sont destinées aux collégiens et à la population.

Coût : Spectacle : **5 500,00 € net**
frais de déplacement : **383,90 € net**

N°17-219 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Avenant de régularisation à la régie d'avances des affaires culturelles à compter du 1er juillet 2016.

Le montant maximum de l'avance en numéraires à consentir au régisseur est fixé à 200 € ;

A compter du 31 décembre 2016, le compte de dépôt de fonds est clôturé.

N°17-220 : DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Objet : Contrat avec la Société LUMIPLAN VILLE de Paris (8ème) pour l'acquisition d'une application mobile, avec une maintenance et les services liés.

Cette application mobile permet de réaliser des fonctionnalités ou services pour un smartphone, disponible au téléchargement sur les plateformes Appstore et Google Play.

Le contrat commence dès la mise en ligne de l'application, et comprends une période de garantie de 12 mois.

Il est conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, avec la 1ère année de garantie offerte.

La maintenance et les services débiteront à N+1.

Coût : Prestation : 9 600,00 € HT soit **11 520,00 € TTC** (TVA 20 %)

Maintenance : 2 400,00 € HT (forfait annuel) soit **2 880,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-221 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (cafétéria au Parc Carillon) pour un pique-nique avec des familles d'accueil au profit du Comité de Jumelage de Villepreux le 27 août 2017.

N°17-222 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un contrat de délégation de service public pour le service Petite Enfance avec la Société CITEXIA de Paris 9^{ème}.

Coût : 19 600,00 € HT soit **23 520,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-223 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux pour l'aménagement d'une piste de BMX et d'aires de jeux multiactivités. Lot 3 : Aménagements paysagers avec la société ID VERDE de St-Quentin-en-Yvelines.

Cet avenant est pris afin de prolonger la durée d'exécution des travaux supplémentaires amenant ainsi la date de fin des prestations au 1^{er} septembre 2017.

N°17-224 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux pour l'aménagement d'une piste de BMX et d'aires de jeux multiactivités. Lot 1 : VRD – Génie Civil avec la société COLAS IDFN de Villepreux.

Cet avenant est pris afin de prolonger la durée d'exécution des travaux supplémentaires amenant ainsi la date de fin des prestations au 8 septembre 2017.

N°17-225 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement partiel de l'école René Coty. Lot 3 : Electricité avec la Société GSE de Montigny-les-Cormeilles (95).

Cet avenant concerne la réalisation des ajustements techniques mineurs notamment des prestations relatives à une alarme incendie type 2B, une alimentation pour une fontaine à eau, des prolongations de tête Orange, une baie informatique, des postes de travail 3PCN+2RJ45 et des câbles cat.6A.

Coût : 2 759,79 € HT soit **3 311,75 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 71 630,26 € HT soit 85 956,31 € TTC

N°17-226 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement partiel de l'école René Coty. Lot 8 : VRD – Aire de jeux avec la Société TRAMATER de Conflans-Ste-Honorine.

Cet avenant concerne la réalisation des ajustements techniques mineurs notamment le remplacement de la clôture entre les cours maternelle et élémentaire avec remplacement du portail avec fourniture et pose d'une clôture en panneaux treillis soudés et d'un portail barreaudé ; la découpe de l'ancien trottoir ; la pose de bancs existants avec percement et fixation par scellement chimique, la réalisation d'un serpent de 8ml sur place de couleur vert compartimenté en 7 segments et la suppression de la réalisation de deux rampes en enrobés de part et d'autre du palier d'accès de l'entrée de l'école élémentaire.

Coût :

La moins-value liée à ces modifications s'élève à – 8 002,70 € HT soit **9 603,24 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 104 417,24 € HT soit 125 300,69 € TTC.

N°17-227 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux. Lot 4 : Plomberie – chauffage – VMC avec la Société TEMPERE ENTREPRISE de Presles (95).

Cet avenant concerne la réalisation des ajustements techniques mineurs notamment le dévoiement de l'alimentation en eau avec mise en place d'une nouvelle canalisation en PEHD, la dépose et repose de sanitaire en rez-de-chaussée après réfection du sol et remplacement de la pipe d'évacuation et des jeux de fixation puis la réfection de l'évacuation des urinoirs avec fourniture et pose d'un nouveau collecteur en PVC après dépose du précédent collecteur entièrement bouché.

Coût : La moins-value liée à ces modifications s'élève à 1 752,54 € HT soit **2 103,05 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 100 252,54 € HT soit 120 303,05 € TTC.

N°17-228 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Convention d'abonnement à la mise à jour de la base de données Oracle avec la Société ARPEGE de St Sébastien sur Loire (44).

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er septembre 2017, et est renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 5 ans.

Elle concerne 6 licences.

Coût : 206,28 € HT soit **247,54 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-229 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Contrat d'abonnement Concerto Opus avec fourniture d'application hébergée avec la Société ARPEGE de St-Sébastien-sur-Loire (44), dans le cadre de la gestion des activités liées au secteur de l'Enfance et de la Petite Enfance.

Le contrat est conclu à compter du 1^{er} janvier 2018, pour un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 5 ans.

Il concerne 21 connexions.

Coût : 9 394,75 € HT soit **11 273,70 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-230 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Contrat de service du progiciel Paybox System avec la Société ARPEGE de St-Sébastien-sur-Loire (44) afin de permettre le règlement des factures ou l'alimentation d'un compte-famille consultables sur l'Espace Famille.

Le contrat prend effet à compter du 1er janvier 2018, pour un an renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 5 ans.

Coût :

Abonnement annuel Paybox System : 403,43 € HT soit **484,12 € TTC** (TVA 20 %)

Abonnement annuel sur les transactions : 482,04 € HT soit **578,45 € TTC** (TVA 20 %) pour 300 transactions par mois.

N°17-231 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Contrat d'assistance et de maintenance des progiciels Requiem, Adagio, Mélodie et Maestro Opus avec la Société ARPEGE de St-Sébastien-sur-Loire (44) ;

Le contrat est conclu à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Coût : coûts annuels

Requiem V5 (2 postes) :	349,63 € HT soit 419,56 € TTC (TVA 20 %)
Requiem V5 – SIG :	190,01 € HT soit 228,01 € TTC (TVA 20 %)
Requiem V5 – Module gestions des travaux :	326,82 € HT soit 392,18 € TTC (TVA 20 %)
Requiem V5 – Module facturation :	250,83 € HT soit 301,00 € TTC (TVA 20 %)
Adagio V5 (5 postes) :	737,92 € HT soit 885,50 € TTC (TVA 20 %)
Adagio V5 – SIG :	110,68 € HT soit 132,82 € TTC (TVA 20 %)
Adagio V5 – Interface Code à Barre :	49,19 € HT soit 59,03 € TTC (TVA 20 %)
Mélodie V5 (4 postes) :	639,93 € HT soit 767,92 € TTC (TVA 20 %)
Maestro Opus (3 postes) :	271,27 € HT soit 325,52 € TTC (TVA 20 %)

N°17-231 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement partiel de l'Ecole René Coty. Lot 4 : Plomberie – Chauffage – VMC avec la Société TEMPERE ENTREPRISE de Presles (95).

Cet avenant est pris afin de réaliser des ajustements techniques mineurs notamment pour des prestations relatives à l'alimentation de la fontaine à eau du réfectoire des maternels, à deux auges sur le palier du 1er étage, au remplacement de l'auge au rez-de-chaussée, du chauffe-eau et d'auges par un évier dans les salles des classes 9 et 11 ainsi que dans la salle polyvalente, la dépose de l'urinoir et des canalisations d'alimentation et d'évacuation de l'étage, la création de nouvelle alimentation pour la douche et du chauffe-eau, la fourniture et pose d'un bac à douche 80x80 sur jambage carreau de plâtre hydrofuge et d'un chauffe-eau 30l, le raccordement de la vidange du bac à douche y compris vidange chauffe-eau, la fourniture et pose d'un ensemble de douche et d'un mitigeur thermostatique ainsi qu'une paroi vitrée et la mise en place d'un robinet de puisage pour l'alimentation du chantier.

Coût : 5 007, 86 € HT soit **6 009,43 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 53 121,16 € HT soit 63 745,39 € TTC

N°17-232 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET DE LA CITOYENNETE

Objet : Tarification de la prestation « trampoline à élastique » proposée dans le cadre du Forum des Association le 10 septembre 2017.

Recettes : 3,00 €/ticket

*_*_*_*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2017-069 : MOTION SUR LE RESEAU DE TRANSPORTS DU GRAND PARIS EXPRESS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 31 voix pour et 1 voix contre.

ARTICLE 1 - Affirmer que le projet de la ligne 18 constitue un engagement majeur de l'Etat sur son territoire depuis plus de 40 ans.

ARTICLE 2 - Affirmer qu'il est indispensable à la poursuite des projets d'urbanisation et de développement du territoire et que tout retard du bouclage de la ligne jusqu'à son terminus remettrait en cause les objectifs de créations de logements et d'emplois, fixés dans les documents d'orientation locaux ou régionaux, et notamment autour de la gare SOY/ Guyancourt.

ARTICLE 3 - Appeler l'attention de L'Etat sur les enjeux d'une réalisation du prolongement de la ligne 18 : jusqu'à Saint Quentin / Guyancourt

ARTICLE 4 - Exiger donc que le métro automatique soit réalisé comme le permet son déploiement technique d'ici 2024 pour soutenir le développement du territoire et renforcer ainsi l'OIN Paris Saclay.

ARTICLE 5 - Continuer à informer régulièrement les habitants et les salariés sur l'évolution du projet de la Ligne 18 du Grand Paris

ARTICLE 6 - Réaffirmer auprès du gouvernement et de la société du Grand Paris la demande de garanties sur le principe précité de délai de réalisation du métro.

2017-070 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 voix contre

ARTICLE 1 : Adopte la décision modificative n°2– Budget principal ville, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

399 239.96 € pour le fonctionnement.

- Les dépenses de fonctionnement

042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

- Indemnités de réaménagement d'emprunt (6682)	142 000 €
- Dotations aux amortissements des charges financières à répartir (6862)	14 200 €

043 : OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Indemnités de réaménagement d'emprunt (6682)	181 656.96 €
--	--------------

011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

- Autres services extérieurs, fête et cérémonies (6232)	- 15 385.50 €
- Entretien et réparations bâtiments publics (615221)	41 383 €

65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

- Subventions de fonctionnement versées aux communes (65734) 15 385.50 €

- Les recettes de fonctionnement

76 : PRODUITS FINANCIERS

- produits par le GFP (76232) 55 583 €

042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

- transfert de charges financières (796) 142 000 €

043 : OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Transfert de charges financières (796) 181 656.96 €

4 880 456.74 € pour l'investissement.

- Les dépenses d'investissement

041 : OPERATIONS PATRIMONIALES

- Emprunt en euros (1641) 2 114 272.87 €

- refinancement de dette (166) 2 114 272.87 €

040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

- Pénalités de renégociation de la dette (4817) 142 000 €

27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- Dépôts et cautionnements versés (275) 300 000 €

21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Terrains aménagés (2113) 209 911 €

- Les recettes d'investissement

041 : OPERATIONS PATRIMONIALES

- Emprunt en euros (1641)	2 114 272.87 €
- refinancement de dette (166)	2 114 272.87 €

040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

- Pénalités de renégociation de la dette (4817)	14 200 €
- Emprunt en euros (1641)	142 000 €

: AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- Dépôts et cautionnements versés (275)	300 000 €
---	-----------

13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES

- Subvention d'équipement non transférables - régions (1322)	138 119.50 €
--	--------------

10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES

- Taxe d'aménagement (10226)	57 591.50 €
------------------------------	-------------

2017-071 : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 9 MARS 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Approuve le rapport de la CLECT en date du 9 mars 2017 évaluant les compétences transférées détaillées dans le rapport.

2017-072 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2017 DE GRDF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Fixe à 1 895,10 euros le montant de la redevance d'occupation du domaine public par GRDF pour l'année 2017.

2017-073 : DESAFFECTATION DU FORAGE DES TASSES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Constate la désaffectation du bien du service public de l'eau potable.

2017-074 : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC - APPROBATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 voix contre

ARTICLE 1 : Demande à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines d'approuver le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de la Commune, approuvé le 11 avril 2013, consistant à constater :

- que les modalités de ladite mise à disposition du public précisé par la délibération n°2017-221 en date du 29 juin 2017 du conseil communautaire ont été respectées,
- que les 14 avis qui ont été émis ne sont pas de nature à remettre en cause la modification simplifiée du PLU,
- qu'un avis favorable a été émis par le Préfet des Yvelines,
- qu'aucune objection n'a été exprimée par la Chambre des Métiers et de l'artisanat des Yvelines, par la Chambre d'Agriculture Interdépartementale d'Ile-de-France,

ARTICLE 2 : Demande la modification du zonage du PLU des Clayes-sous-Bois entre les zones UAb et UC en incluant la parcelle AH 0174 à la zone UAb.

ARTICLE 3 : Demande à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines d'approuver le dossier de modification simplifiée de la commune des Clayes-sous-Bois,

2017-075 : CESSION AU PROFIT DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LE NOUVEAU COTTAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 voix contre

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à la cession de la parcelle cadastrée AE n° 465 d'une superficie de 76 m² au Syndicat des Copropriétaires de la Résidence le Nouveau Cottage pour un montant de 4 700 €.

2017-076 : PROMESSE DE VENTE DE LA PARCELLE AM 248 AU PROFIT DE LA SOCIETE RESIDE ETUDE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SERVICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à la cession de la parcelle cadastrée AM 248 d'une superficie de 6872 m² à la société RESID ETUDE au prix de 2 000 000 d'euros HT.

2017-077 : CONTRAT DE PRESTATION TRIPARTITE PROPOSE PAR LA SOCIETE PORT-PARALLELE POUR LA REALISATION D'UNE BALADE SONORE DANS LE QUARTIER OUEST DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : approuve le contrat de prestation de service pour la réalisation de la prestation,

2017-078 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE SALVADOR ALLENDE A LA COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS POUR SES CENTRES DE LOISIRS (CLSH)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : approuve la convention de mise à disposition de la piscine intercommunale Salvador Allende à la commune des Clayes-sous-Bois pour ses centres de loisirs (CLSH),

ARTICLE 2 : la dépense sera inscrite au budget de la ville. Dans le cadre de cette mise à disposition, la commune devra s'acquitter de la redevance suivante : 1,70 € pour un passage unitaire en piscine (enfants-animateurs).

2017-079 : CONVENTION DE PARTENARIAT PROPOSEE PAR LA VILLE DE PLAISIR A LA VILLE DES CLAYES-SOUS-BOIS POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE LE 13 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 voix contre

ARTICLE 1 : approuve la convention de partenariat pour le spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2017,

ARTICLE 2 : la dépense, correspondant au remboursement de 50% des sommes avancées par la ville de Plaisir, soit 15 385,50 euros TTC, sera inscrite au budget de la ville,

2017-080 : CONVENTION D'OBJECTIFS PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT A L'EQUIPEMENT CULTUREL DE LA VILLE, L'ESPACE PHILIPPE NOIRET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise le maire à signer la convention,

2017-081 : CAHIER DES CHARGES ECOLE ET CINEMA 78 – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : approuve le cahier des charges École et Cinéma et autorise le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : dit que les recettes résultant de la mise en place de ce dispositif, seront inscrites au budget de la Ville,

2017-082 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Création	Final
Filière Administrative			
Adjoint administratif	9	+ 3	12
Filière Animation			
Animateur	5	+ 1	6
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	8	+ 1	9
Filière Technique			
Agent de maîtrise principal	10	+ 1	11
Agent de maîtrise	21	+ 3	24
Filière Médico-Sociale			
Agent social	13	+ 1	14
Auxiliaire principale de 2ème classe	10	+ 2	12

2017-083 : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 2 : Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2019.

2017-084 : AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE DE MATERIEL DANS L'ENCEINTE DU STADE JEAN-FRANCOIS BELTRAMINI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : approuve le principe d'installation d'un local de rangement dans l'enceinte du stade Jean François Beltramini.

ARTICLE 2 : autorise Madame le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, une demande de déclaration préalable pour ces travaux.

2017-085 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR LES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide d'apporter son soutien aux sinistrés de l'ouragan Irma en versant une aide de 1 000,00 (mille euros) au profit de la Croix Rouge Française,

ARTICLE 2 : Décide que la dépense est inscrite au budget de la ville

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 2 Octobre 2017

**Pour le Maire empêché,
le 1^{er} Adjoint,**

Philippe GUIGUEN